

**Communiqué suite à la conférence de presse
de la Fédération CGT du Spectacle, le PROFEDIM et le SYNDEAC
au Rond-Point, le 20 janvier 2012.**

La Fédération CGT du Spectacle, le PROFEDIM et le SYNDEAC ont donné une conférence de presse le vendredi 20 janvier.

Les trois organisations ont dressé un bilan négatif du quinquennat de Nicolas Sarkozy, dans le secteur de l'art et de la culture pourtant essentiel dans une période de crise économique, politique et morale.

Leurs représentants ont dénoncé l'instauration d'une idéologie ultralibérale, mettant en péril l'un des fleurons de la France et sa politique de soutien à la création artistique et à la vie culturelle.

Après avoir évoqué toutes les promesses non tenues, ils ont souligné la déliquescence organisée du Ministère de la Culture par l'Élysée. De plus, le gouvernement fait en sorte que la puissance publique, État et collectivités territoriales, se désengage du financement du secteur. Ces attaques conjuguées réduisent la capacité de création artistique des structures et renvoient les professionnels du spectacle vivant à plus de précarité.

Pour tenter de démanteler le service public, le gouvernement actuel élabore des « contres projets ». Après le coûteux et heureusement éphémère Conseil de la Création Artistique, il veut imposer des « fonds complémentaires », sans assurance de financements extérieurs, qui de fait ne font que siphonner les missions et les budgets du Ministère, au profit du secteur marchand.

Tant en termes de politique nationale, européenne et internationale, que de politique sociale, ce gouvernement n'a fait preuve d'aucune ambition. Il a multiplié les effets d'annonce et démissionné de ses responsabilités, comme le montre la récente convention MEDEF – Ministère de la Culture et de la Communication.

Avant de s'adresser par lettres ouvertes aux candidats à l'élection présidentielle, les trois organisations ont ensuite fait état de leurs propositions de réformes:

- l'organisation de véritables États généraux, aboutissant à la rédaction d'une loi d'orientation, précisant la place primordiale des artistes, de l'art et de la culture dans notre société, renforçant le rôle et les responsabilités du Ministère de la Culture et des collectivités territoriales dans ce domaine ;
- la mise en place d'une nouvelle étape de la décentralisation ;
- l'octroi d'un plan de développement de 300 millions abondant les crédits du ministère de la Culture pour le spectacle vivant, car la situation financière internationale ne saurait priver ce secteur, attaqué avec acharnement depuis 2002, d'une juste revalorisation de ses moyens.

Ce plan de développement servira à soutenir les structures publiques de création et de diffusion, notamment les compagnies, les ensembles musicaux, les festivals, et donc à développer l'emploi et la permanence artistique.

Ces Etats généraux, outre la mise en place d'un observatoire national du spectacle vivant, devraient débattre de l'élargissement des publics, de la création de nouveaux labels et réfléchir sur la parité, l'encadrement des rémunérations, l'évaluation et les nominations des missions.

Sur le plan social, elles demandent une véritable prise en compte des droits sociaux des salariés intermittents, passant notamment par une nouvelle gouvernance de la Caisse des Congés Spectacles, une mise en œuvre trop longtemps retardée des droits à la retraite des 40 000 personnes indemnisées dans le cadre des fonds de solidarité, la mise en place d'une expertise et d'une concertation en vue de la pérennisation des annexes spécifiques cinéma spectacle de l'assurance chômage .

La Fédération CGT du Spectacle, le PROFEDIM et le SYNDEAC ont terminé en demandant une véritable politique culturelle européenne et la mise en œuvre de l'exception culturelle dans les lois et réglementations tant nationales que communautaires.

À la veille ses vœux au monde de la culture à Marseille, le 24 janvier, la fédération CGT du Spectacle, le PROFEDIM et le SYNDEAC lancent un appel et demandent au Président de la République d'annoncer, lors de son discours, des mesures immédiates pour répondre aux difficultés croissantes du spectacle vivant et de la création :

- levée de la réserve parlementaire de 6% sur l'ensemble des crédits du ministère de la Culture ;
- retour au taux de TVA à 5,5% au lieu de 7%;
- arrêt des mandats de révisions instaurés dans une dizaine de DRAC et qui amputent les budgets et les capacités artistiques de nombreux lieux, festivals et compagnies ;
- arrêt de la RGPP dans le domaine de la culture.

Ils réclament la suspension, jusqu'à l'élection présidentielle, des travaux de préfiguration et de mise en place d'un Centre national de la musique, qui dès la première année veut prendre des missions et des financements (15 millions d'euros) au ministère de la Culture.

Fédération CGT du Spectacle

PROFEDIM (Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique)

SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles)